



# Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 20 janvier 2012.

## PV du CA du 25 novembre 2011.

Tenu dans les locaux du Cercle de Braine-l'Alleud (ABA) ... Complexe Sportif Gaston Reif au 215, Rue Ernest Laurent à 1420 Braine-l'Alleud.

Corrigé le 30-01--2012 suivant les remarques reçues

**Présents** : P. Meunier, F. Hanique, P.J. Lemaire, B. Florent, C. Boxho, M. Ronsse, P. Estievenart.  
P. Delvaux, E. de Ryckere, G. Delcominette, M. Palasti.  
L. Lejeune (Secrétaire administratif).

**Excusés** : C. Boxho, Y. Souply, H. Willems.

Ouverture de séance : 19h30

**ORDRE DU JOUR** : PV = 7 pages

### **A. Points prioritaires :**

#### **1. Disponibilité du président :**

Les administrateurs présents émettent le souhait de traiter le premier point de l'ordre du jour en réunion de CA restreint.

Les délégués présents ainsi que le secrétaire administratifs acceptent et quittent les lieux.

Les obligations professionnelles et familiales du président de la LFBTA, ne lui laissent plus assez de temps libre pour lui permettre d'assumer toutes les tâches de la fonction.

Cette situation perturbe la gestion journalière de l'association.

Après en avoir débattu, le CA restreint décide avec l'accord du président :

- En cas d'indisponibilité du président ou sans réponse de sa part dans un délai raisonnable (2 à 3 jours) les devoirs seront traités par le Vice-président.

- En cas d'indisponibilité du Vice-président les procédures suivantes seront appliquées :

Pour représenter la LFBTA : La secrétaire générale fera d'initiative appel aux administrateurs afin de trouver un remplaçant.

Pour tout courrier à envoyer : après avoir si nécessaire consulter les administrateurs, la secrétaire générale se charge de la rédaction et de l'envoi.  
Si besoin elle demande la collaboration du secrétaire administratif.

Pour toute décision requérant l'aval du président : La secrétaire générale demande l'avis des administrateurs qui prennent collégialement la décision estimée être la plus appropriée.

Elle se charge ensuite des devoirs résultants de la décision.

Ainsi décidé en réunion de CA restreint constitué par les administrateurs présents ci-avant mentionnés,

## B. Points prioritaires :

### 2. Accueil par le Président :

#### Accueil des membres du C.A. :

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Madame Boxho et de Messieurs Souply et Willems.

Recommandés : le Président se charge de faire le nécessaire pour changer l'adresse de réception des recommandés qui actuellement sont déposés au siège social.

### 3. Accueil des Nouveaux Membres :

#### ACCUEIL NOUVEAUX MEMBRES :

Accueil n° 3 2012 (novembre 2011) et 77 nouveaux membres sont à accepter, 23 cercles sont concernés.

**Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, confirme l'inscription des 77 nouveaux membres** (copies des listes ont été remises aux membres du CA étendu présents. Elles sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

#### TRANSFERT EXCEPTIONNEL :

En 2011, Pierre-Alain Arnould était membre de Chiny (603-007). Comme il débute des études supérieures à Charleroi et qu'il est en kot toute la semaine, sa mère n'a pas jugé utile de le réinscrire à Chiny.

Le garçon qui depuis s'est renseigné, souhaite pouvoir s'entraîner à Charleroi (316), le club se trouvant être proche de son école et de son kot.

C'est pourquoi il demande un transfert exceptionnel de 603 LAC vers 316 SSC.

**Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, accepte le transfert exceptionnel de Pierre-Alain Arnould de 603 LAC à 316 SSC** (le document de transfert sera ajouté au dossier transfert 2011-2012) et le nom ajouté à la liste acceptée le 30-09-2011. La liste modifiée sera jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

### 4. Approbation des projets de Procès Verbaux du CA :

#### CA étendu du 30-09-2011 :

A l'unanimité des membres du conseil d'administration étendu présents, le procès verbal corrigé suivant les remarques reçues, est accepté.

### 5. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

#### 5.1 Délégué tir nature :

Délégué excusé

#### 5.2 Délégué de la province de Brabant :

- Limitation période "débutant" à un an : Un courriel de CMA s'insurge contre l'article 14.4 du "Guide en salle 2011-2012" qui limite à un an la période durant laquelle un archer peut être considéré comme débutant. Le cercle préconise plutôt de se baser sur la rubrique "brevets débutant" pour évaluer l'évolution de l'archer.

Voici copie du contenu du courriel de CMA adressé au délégué de la province du Brabant pour la réunion de province du 11-10-2011.

Bonjour Paul,

Je m'étonne de voir dans le rapport de notre délégué, le résultat de votre réflexion concernant le passage de la catégorie débutant à la catégorie officielle.

Je pense que prendre l'étiquette comme référence pour faire passer l'archer dans sa catégorie officielle est tout à fait illogique.

Le règlement de tir pour cette saison stipule que l'archer passera dans sa catégorie officielle un an après avoir passé son premier brevet.

A ce que je sache, le fait de mettre une étiquette dans le carnet ne représente pas le fait d'avoir passé son premier brevet.

Donc, la situation des archers débutants en compétition ne fera qu'empirer. Il y a, dans le carnet, une rubrique consacrée aux brevets. Pourquoi ne pas s'y référer ??? Ca serait plus logique.

Je trouve quand même dommage que l'on ne fasse pas un effort pour faire participer plus et dans de meilleures conditions, toutes les catégories d'archers qui se présentent en compétition et que l'on insiste sur le côté élitiste au sein même de notre province.

C'est bien entendu un avis tout à fait personnel et qui reflète également l'avis général du CMA.

J'espère que, malgré tout, notre courrier aboutira au niveau du conseil d'administration de la ligue, comme demandé.

Bien à toi,

Serge

### 5.3 Délégué de la province de Hainaut :

-Report session examen niveau 1 2010 (initiateur): un archer devait présenter une matière en 2ème session de la formation niveau 1-2010. L'archer ne s'y est pas présenté sous prétexte qu'il devait participer à une compétition.

Il a ensuite sollicité la possibilité de présenter l'examen à une date ultérieure afin de ne pas se voir à l'avenir refuser l'utilisation de la salle d'entraînement pour son club. Le gestionnaire de la salle imposant la détention d'un brevet officiel pour les formateurs des clubs sportifs qui y officient.

Renseignements pris pour contrôler le bien fonder de la demande, en téléphonant à la salle, le titulaire de la formation a décidé de ne pas accorder le report de l'examen. Il s'avère aujourd'hui que la personne contactée n'était pas le gestionnaire de la salle et que les renseignements fournis étaient erronés.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration accepte la proposition du délégué du Hainaut qui a rencontré l'archer concerné : le CA demande donc au titulaire de la formation de fixer, en accord avec le formateur responsable de la matière, une date et un lieu pour le report de l'examen. Le délégué de la province (ou le titulaire) sera présent comme témoin de la bonne tenue de celui-ci. Il est entendu que quelle que soit le résultat obtenu par l'archer, ce report est le dernier.

### 5.4 Délégué de la province de Liège :

- Championnats des Provinces en Salle et participation au Championnat LFBTA : le délégué demande si les Championnats de Province en Salle ne peuvent être repris dans les tirs permettant l'obtention des cinq tirs nécessaires pour accéder au Championnat de LFBTA en salle.

*Actuellement, la réponse est "non"...* ... seuls les 18m P, les 18m L, le 18m du 25-18m, les cinq BAIC et le Tir Télévie (tous inscrits au calendrier LFBTA en salle) sont qualificatifs pour le Championnat de LFBTA en salle.

**Le Conseil d'administration étendu décide à l'unanimité des membres présents, de modifier le règlement qui régit l'accès au Championnat de LFBTA en salle** pour y intégrer les Championnats de Provinces en salle qui proposent 2 séries de 10x30 flèches tirées à 18m dans leur organisation. Une proposition de texte sera présentée pour approbation lors d'un prochain conseil d'administration (veiller à permettre l'application pour la saison en salle 2012-2013).

### 5.5 Déléguée de la province de Luxembourg :

- Alcool : la déléguée remercie le Directeur Technique d'avoir intégré le chapitre concernant l'alcool dans le guide en salle 2012.

- Représentant du Luxembourg au conseil de discipline d'appel : celui-ci n'a pas renouvelé sa cotisation en 2012 ... il est membre d'un club du Grand Duché de Luxembourg. Il se propose de prendre sa licence dans un club de LFBTA afin de pouvoir rester au conseil de discipline d'appel et de rester informé sur la vie de l'archerie en Communauté Française de Belgique.

La démarche laisse perplexe les membres du CA qui n'y discerne pas de réelle volonté d'être un acteur de l'association, mais plutôt celle de garder un titre sans devoir trop s'investir.

Les membres du CA présent préfèrent que la province de Luxembourg propose du sang neuf au conseil de discipline d'appel.

## 5.6 Délégué de la province de Namur :

Délégué excusé

## 6. Secrétariat administratif :

### 6.1 Courrier out : Réponses demandées par le CA le 30-09-2011...réalisées :

Courrier de Chiny (603) : présenté par la déléguée du Luxembourg  
Se rapporter au point 5 du PV du CA du 30-09-2011

Marche nordique : la LFBTA ne souhaite pas développer une nouvelle forme de duathlon.  
Se rapporter au point 6.1 du PV du CA du 30-09-2011

Candidature Pyke : copie papier de candidature reçue du Trésorier le 30-09-2011 ...  
Se rapporter au point 8 du PV du CA du 30-09-2011

Conseil discipline : Se rapporter au point 6.1 du PV du CA du 30-09-2011  
Le secrétaire administratif a informé le Président de ACG que conformément à la décision prise par le CA le 30-09-2011, n'y aura pas de taxe administrative demandée par la LFBTA.

### CONSEIL DE DISCIPLINE ... QUELLE SUITE DONNER ?

Comme le Président ne les a pas reçus, les recommandés envoyés par de Daniel Magis et Marcel Renaut n'ont pas été transmis au conseil d'appel.

Aucune démarche n'a été entreprise vers le conseil d'appel pour l'informer des vices de forme qui entachent le jugement de 1ère instance ... vices de forme qui apparaissent dans le rapport envoyé par le conseil de discipline.

PROPOSITION : Comme le demande par courrier le CA de ACG, le CA de la LFBTA donne mandat au Secrétaire administratif pour trouver une solution permettra de clore le dossier.

Le Secrétaire administratif convoquera une réunion réunissant en sa présence, les membres du CA de ACG, le Président de la LFBTA, l'Administrateur LFBTA en Charge de l'Arbitrage, l'informateur ayant instruit le dossier et un membre du conseil de discipline ayant jugé le dossier.

### 6.1 Courrier in :

Candidature Haulotte : (reçue le 09-11-2011) détenteur d'un master en Education Physique il est à la recherche d'un emploi dans "Management-Stratégie organisation sportive" ou " Evaluation de sportifs".  
Le 10 novembre 2011, le secrétaire administratif a répondu au nom du CA qu'au vue de sa situation actuelle, l'association ne peut répondre favorablement à sa candidature.

Liste "Cercles" : l'ADEPS a envoyé la liste des clubs de la LFBTA ayant participé en 2011 aux opérations "été Sport" ... été jeunes" ... "mon Club-mon Ecole" ... une copie de document est remise au Directeur Technique.

ETHIAS : informe la FRBTA qu'il n'y aura pas d'indemnisation pour le vol de matériel lors du Championnat du Monde en Italie. Le matériel se trouvait dans un véhicule (rapport de police) ce qui est une des causes d'exclusion repris au contrat.

## 7. Gestion de l'Arbitrage :

Le règlement du Championnat de Belgique proposé par l'Administrateur ayant charge de la gestion de l'Arbitrage est accepté par les membres du conseil d'administration étendu présents.

## 8. Trésorier :

### 8.1 Membres :

**1763 membres au 24 novembre 2011.**

### 8.2 Cotisations 2012 :

Le trésorier souhaite que soit envoyé aux cercles qui n'ont pas payé le montant de cotisation exact, un courriel rappelant les montants corrects qui doivent être payés pour un renouvellement réalisé à temps, un renouvellement réalisé hors délai, un nouveau membre, un nouveau membre qui s'inscrit après le 01 avril.

### 8.3 Succession Trésorier:

Le mandat du trésorier se termine fin 2012 (AG février 2013) et il n'y a toujours aucune personne qui s'est déclarée intéressée pour lui succéder.

Il est souhaitable de renouveler l'avis dans un numéro de la revue "l'Archer".

## 9. Gestion du « Dopage » :

Rien à signaler

## 10. Secrétaire générale :

- Coach LFBTA au Championnat du Monde en Salle 2012 : actuellement, Sarah Prieels et Sam Kyritsoglou sont qualifiés pour la LFBTA et Gladys Willems l'est pour la HBL. Ernest Mertens est quant à lui retenu comme coach par la HBL.

**Le Conseil d'administration étendu décide à l'unanimité des membres présents, d'envoyer Philippe Prieels comme coach LFBTA ... .. si le National marque son accord.**

Nos représentants au national défendront la décision de la LFBTA lors de la prochaine réunion de l'exécutif national.

- Elite accompagné lors d'un déplacement International : le 30-09-2011, le CA à accepté la demande d'un archer : être accompagné par sa copine.

Le CA ne souhaite toutefois pas lui accorder de statut lui permettant l'accès au pas de tir.

- BAIC en HBL -un peu anarchique- :

- Inscriptions : WSS, un mois avant le tir, il n'y avait plus de places libres pour les membres de la LFBTA ... .. et quant on analyse les résultats des BAIC organisés en HBL, on constate que beaucoup d'inscrit ne réalisent qu'un one shoot sur l'une ou l'autre des organisations.

Si elles devaient s'avérer intentionnelles, ces pratiques ne pourraient être tolérées vu qu'elles privent certains archers de LFBTA d'entraînements en matchs.

- Transmission des résultats : les résultats de KJSS n'ont pas été envoyés à la LFBTA .....mais bien publiés sur le site de la HBL.

- Respect du règlement BAIC : en HBL, un organisateur de BAIC ne respecte pas le nombre de cibles imposé par le règlement BAIC ... il en installe moins.

**Demander à l'exécutif national de recadrer l'organisation des BAIC est souhaitable.**

- Participation internationale et sélection pour le Championnat National en salle : Philippe Prieels sollicite pour les archers sélectionnés pour le Championnat du Monde en salle ainsi que pour les archers qui

participent à la 3ème manche du World Challenge en salle, la possibilité d'être incorporés au classement francophone sur base de leurs points de sélection au championnat de LFBTA (moyenne des cinq tirs) ... ;; et apporter ainsi à la LFBTA des chances supplémentaires de médailles au national.

Le Conseil d'administration estime que la proposition a le mérite de tenter de corriger un effet négatif de la procédure d'accès à la participation au Championnat national en LFBTA.

A savoir : les archers sélectionnés pour représenter la LFBTA au plus haut niveau international en salle ne pourront défendre leurs chances au Championnat national car ils ne peuvent concourir au Championnat de Ligue.

Toutefois, si cette proposition ne manque pas de pertinence, le Conseil d'administration considère qu'il n'est pas souhaitable de modifier la règle en cour de saison. IL envisage dès lors de travailler à l'amélioration de la procédure en tenant compte des archers sélectionnés pour l'international empêché de participer au Championnat LFBTA.

**Le conseil d'administration demande au secrétaire administratif de répondre en ce sens au courrier de Monsieur Prieels.**

- Sponsoring ETHIAS : il est demandé au CA de préparer pour le 1er décembre 2011 un rapport présentant les activités de l'année écoulée.

- Action ETHIAS "Merci aux volontaires" : actuellement la participation à l'opération des cercles de LFBTA est plutôt timide. Il serait bon de rappeler que l'opération est une opportunité sans risque pour les clubs de gagner de l'argent.

## 10. Gestion sportive ... et ... Direction technique :

### 10.1 Direction technique ...Compétitions internationales :

- **Championnat du Monde en salle 2012** :

comment va-t-on organiser la participation financière pour celui-ci ?

Un courrier sera envoyé par la Secrétaire générale sur base des chiffres fournis par le trésorier.

- **Belgique - Pays-Bas** : La Fédération des Pays-Bas n'a pas encore décidé du lieu pour l'organisation de la rencontre Belgique - Pays-Bas du 14 janvier 2012.

Il est proposé d'arrêter la sélection sur base du classement BAIC établi après OLM puisque le faire après CAB serait trop tardif.

Compte tenu de ce qui est rapporté au point 10 du présent compte rendu, cette proposition favorise manifestement les archers de la HBL.

Il serait plus équitable de retenir le classement d'accès au Championnat de Ligue plutôt que celui du BAIC.

### 10.2 Direction technique ... haut niveau :

- **Carnet "Communauté française" ... suivi des archers ayant statuts** : l'utilisation du carnet mis en place par la Communauté française apparaît comme étant plus pratique que le fichier Excel utilisé précédemment ... ce qui motive les archers ayant un statut à l'utiliser de façon optimale. Pour information , l'ADEPS a déjà contrôlé le carnet de Laurent Royen.

Le directeur technique a réalisé un prototype de carnet pour les Elites fédéraux. Le papa d'un archer à proposer de les faire imprimer par la province de Liège (institution) pour 1.50€ la pièce.

Demande lui sera faite d'en réaliser si possible, une centaine . La LFBTA avancera la somme nécessaire à l'impression. Priorité sera donnée aux élites fédéraux, le solde sera vendu aux archers intéressés.

- **Plan programme 2011** : participations des archers, ont-ils tous honoré leurs engagements financiers ? . Le trésorier va vérifier et envoyer un rappel si nécessaire.

### 10.3 Gestions sportive ... Critères de s élections :

- **Sélection 3D** : les critères points retenus pour arrêter la sélection des archers 3D doivent permettre de retenir les archers qui ont une réelle chance de se distinguer au plus haut niveau.  
Les archers retenus doivent impérativement avoir un niveau de performance suffisant et/ou présenter une progression qui permette de justifier le choix près de l'ADEPS.

- **Comité de sélection LFBTA** : celui-ci doit encore se réunir ... date arrêtée, le 19 décembre 2011 dans les locaux de ABA.

### 10.3 Gestions sportive ... Sponsoring :

- **Sponsoring KIA** : KIA arrête le sponsoring sous la forme de la mise à disposition de deux voitures (une pour la LFBTA et une pour la HBL).

La société souhaite toutefois continuer à sponsoriser la FRBTA ... une réunion pour élaborer la suite de la collaboration FRBTA-KIA est prévue pour le début de l'année 2012.

### 11. Date prochaines réunions :

CA complet : 27 janvier 2012 dès 19h00 dans les locaux de LIE à Liège.

*Fin de séance* : 23h30.

Rédaction du secrétaire administratif

Patrick Meunier  
Président LFBTA

Francine Hanique  
Secrétaire générale